

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de BELLOU LE TRICHARD**

Séance du 18 juin 2024

Date de convocation : 24 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin 2024 à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué par le maire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Wendy BONTEMPS, Sandrine BRISSET, Alexandre COLAS, Jean-Pierre DESHAYES, Marie-José FLAHAULT, Sébastien FOURNIER, Christelle JUPIN, Jayson LALLIER. Jean-Louis PIGEON, Bastien THEOTIME.

Représentés : aucun

Absent excusé : Marilyn KERVEILLANT

Secrétaire de séance : Marie-José FLAHAULT

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Proposition d'EDF pour optimisation du TURPE
- Proposition devis pour toiture garage.

A l'unanimité, Le Conseil municipal accepte sa demande.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 02/04/2024,
2. Fonds de Concours 2024 auprès de la Communauté de Communes du Perche Normand,
3. Certificat d'Économie d'Énergie auprès du territoire d'Énergie 61,
4. Plan de mobilité Simplifié de la Communauté de Communes du perche Normand,
5. Adressage de la commune,
6. Décision modificative du budget primitif,
7. Proposition d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Orne pour le service intérimaire,
8. Proposition d'installation de colonnes à verre,
9. Devis pour projet d'assainissement,
10. Fonds Vert,
11. Projet de modification prioritaire du carrefour,
12. Cimetière (Reprise de concessions et Jardin du Souvenirs),
13. Proposition d'EDF pour optimisation du TURPE,
14. Proposition devis pour toiture garage.

1. Approbation du procès-verbal du 02/04/2024

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 2 avril 2024.

2. Sollicitation du Fonds de Concours

M. le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de pouvoir solliciter auprès de la Communauté de Communes du Perche Normand, une aide financière de 3 000€ au titre du Fonds de concours 2024 afin de financer des travaux d'aménagement ou d'équipement d'un bien.

A cet effet, trois projets d'investissement ont été présentés :

- Assainissement de quatre habitations du bourg pour un montant de 33 489,60 € TTC,
- Vitrification du parquet de la salle des fêtes pour un montant de 3 692,50 € TTC,
- Armoire métallique contre un risque destruction en cas d'incendie pour un montant de 1 835 € HT.

Les élus se sont prononcés en faveur des travaux d'assainissement de quatre habitations situées dans le bourg, rue de la Saboterie, appartenant à la mairie, selon le plan de financement suivant :

Travaux	Montants
Recherche des sorties des eaux usées + fourniture et pose d'un bac dégraisseur 200L ainsi que d'une pompe de relevage sur la partie haute des logements	6 456,00 €
Terrassement + installation filière compacte Ecoflo 6EH sur la partie haute des logements	10 776,00 €
Recherche des sorties eaux usées existantes + raccordement vers filière compact ensablée / Fourniture et pose filière compacte Ecoflo 8EH	15 768,00 €
Prise en charge du chantier, DICT, implantation y compris transfert engin terrassement	489,60 €
Total TTC	33 489,60 €
FCTVA (16,404%)	5 493,63 €
Total après déduction du FCTVA	27 995,97 €
Fonds de Concours Communauté de Communes	3 000,00 €
Autofinancement	24 995,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte qu'une demande de Fonds de concours 2024 soit faite auprès de la Communauté de Communes du Perche Normand pour aider au financement des travaux d'assainissement de quatre habitations situées dans le bourg.

3. Aide du TE61 pour l'obtention d'un dispositif CEE

Le dispositif des CEE (Certificats d'économies d'énergie) ayant été instauré devant l'urgence d'accélérer la transition énergétique et d'inciter efficacement l'ensemble des acteurs économiques, M. le Maire propose aux élus de solliciter une aide technique auprès du Territoire d'Énergie (TE61) afin d'évaluer les aides CEE financières possibles, cela en contrepartie de la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Ces travaux concerneraient les modes de chauffage actuels des logements communaux, à remplacer par des pompes à chaleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition de M. le Maire,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires dès lors qu'il y a possibilité d'obtenir une aide au titre du dispositif CEE.

4. Plan de mobilité simplifié de la Communauté de Communes du Perche Normand

La Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (CC-CPN) est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

La Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a transformé le cadre des politiques de mobilité et a adapté les stratégies d'actions aux situations locales. Cette dernière a donné aux AOM de nouveaux leviers

d'action avec notamment l'outil du Plan de Mobilité Simplifié pour les agglomérations dont la population est inférieure à 100 000 habitants.

Le PDMS est un véritable outil de planification qui permet de définir la stratégie de mobilité d'un territoire à court, moyen et long terme. Ainsi, en janvier 2023, la CC-CPN s'est lancée dans l'élaboration de ce document pour intégrer les spécificités du territoire, faire l'état des lieux des actions existantes et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place en matière de mobilité.

La démarche s'appuie sur un diagnostic territorial mené en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, associations, maires, entreprises, région, département, AOM limitrophes, ...).

Au regard des constats du diagnostic, plusieurs enjeux ont pu être identifiés de manière co-construite.

La stratégie identifiée s'appuie sur 13 actions réparties en 4 axes de travail :

- **Axe 1 : Les transports collectifs**

- 1.1a Etudier le développement de l'offre TC vers les pôles externes en renforçant les lignes régionales existantes
- 1.1b Etudier le développement de l'offre TC vers les pôles externes en créant de nouvelles lignes
- 1.2 Travailler avec la Région sur le transfert des services de transport scolaire à la CCCPN
- 1.3 Faire évoluer le TAD communautaire
- 1.4 Réaliser une étude d'opportunité de création de nouvelles lignes internes/navette autonome en complément du TAD communautaire

- **Axe 2 : Le développement du vélo**

- 2.1 Réaliser un Schéma Directeur Cyclable de manière concertée
- 2.2 Intégrer au SDC des actions d'accompagnement à la pratique du vélo
- 2.3 Renforcer la pacification dans les communes

- **Axe 3 : La diminution de l'autosolisme**

- 3.1 Mailler progressivement le territoire en aires de covoiturage
- 3.2 Développer des lignes de covoiturage dynamique

- **Axe 4 : L'information et la solidarité**

- 4.1 Etudier avec les partenaires la structuration d'un système de transport solidaire basé sur des chauffeurs bénévoles
- 4.2 Créer un guide/plateforme de la mobilité sur le territoire, pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité
- 4.3 Identifier des points de rencontre mobilité sur des secteurs stratégiques
- 4.4 S'appuyer sur des structures d'aide à l'insertion (Atelier Mob, CBE...) pour répondre aux difficultés des plus contraints

Suite à un avis favorable du projet de Plan de Mobilité Simplifié par le Conseil Communautaire du 14 mars 2023, le document de planification est soumis au Conseil municipal, au département de l'Orne, à la région Normandie et aux AOM limitrophes.

Une fois les avis recueillis, le projet de PDMS sera soumis à une procédure de participation du public. Au terme de cette période de consultation, la version définitive du PDMS des Collines du Perche Normand sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Émet un avis favorable au projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand.

5. Adressage des lieux-dits

Suite au précédent Conseil municipal qui a validé le principe général de dénomination et de numérotation des lieux-dits, M. le Maire confirme que la base d'adressage « mes-adresses.data.gouv.fr » a été mise à jour conformément à la demande préfectorale.

Portée de cet adressage :

- Les panneaux correspondants aux lieux-dits concernés ont été mis en place,
- Un courrier sera adressé aux habitants des sites concernés par un numéro de lieu-dit, qu'une plaque comportant leur numéro sera mise à leur disposition à la Mairie pendant les heures d'ouverture, ou sur rendez-vous.

A savoir que pour une habitation sur un lieu-dit, cela sous-entend numéro 1, et qu'à ce titre il n'est pas besoin de fournir une plaque numérotée 1.

A la demande des institutions suivantes : Impôts (cadastre) et SDIS61, un listing relatif à cet adressage leur sera fourni.

6. Décision modificative du Budget Primitif

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 05/03/2024, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des modifications d'écritures comptables afin de pouvoir créditer le chapitre 66, et propose à cet effet les écritures suivantes :

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES
Fonctionnement	011	6251	-104,00 €
Fonctionnement	66	66111	104,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative 1.

7. Convention avec le CDG61 pour service intérimaires

M. Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la possibilité de signer une convention avec le service intérimaire du Centre de Gestion de l'Orne (CG61) pour pallier si besoin, à l'absence d'une personne au poste de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de M. le Maire
- Autorise M. le Maire à signer une convention avec le service intérimaire du CG61 pour pallier si besoin, à l'absence d'une personne au poste de secrétaire de mairie.

8. Colonnes à verres

Suites aux échanges qui ont eu lieu lors du dernier Conseil municipal sur les possibilités d'améliorer la collecte du verre, M. le Maire et Sébastien Fournier délégué au SICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) ont proposé l'installation d'une colonne à verre aux Arpents, en bout du chemin de la Renardière.

Information ayant été prise que cela ne dérange pas le voisinage, les élus se sont prononcés en faveur de l'installation de cette colonne à verre.

La mairie se charge des démarches à faire auprès du SICTOM pour l'installation de cette colonne à verre.

9. Assainissement de logements communaux

Deux entreprises ayant été sollicitées pour la réalisation de l'assainissement de 4 logements communaux situés aux numéros 3, 4, 6, 8 rue de la saboterie. Le maire précise, que seule l'entreprise SARL Rouleau Terrassement a présenté un devis, l'autre s'étant désistée vis-à-vis de la complexité des solutions à apporter.

Après différents échanges sur les aspects techniques des dispositifs à mettre en place et au regard du montant du devis,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise SARL Rouleau Terrassement d'un montant de 33 489,60 €
- Mandate M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10. Demande de subvention au titre du Fonds Vert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de Finances pour 2024 créant le Fonds Vert,

Vu la circulaire du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 14 décembre 2022 fixant les modalités de déploiement de ce fonds,

Vu la délibération 202315 du 14 février 2023 concernant la réhabilitation d'une maison d'habitation acquise par la Mairie en vue de la louer,

Vu la délibération 202327 du 5 décembre 2023 autorisant M. le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires pour déposer un dossier au titre du « Fonds Vert »,

Considérant que ces travaux visent à répondre aux objectifs en matière de transition écologique et énergétique,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au dispositif Fonds Vert,

Considérant que ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2024.

M. le Maire propose au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC
Peintures intérieures	7 620,20 €	8 382,00 €
Isolation par l'intérieur	32 489,60 €	34 994,87 €
Pose de menuiseries en PVC	6 817,00 €	7 191,94 €
Toiture	27 810,00 €	30 591,00 €
Petits travaux	5 930,00 €	6 523,00 €
Électricité, Chauffage, Plomberie, VMC	40 635,81 €	44 699,39 €
TOTAL	121 302,61 €	132 382,20 €

Recettes	HT	TTC
Fonds Vert	97 042,09 €	97 042,09 €
Auto-financement	24 260,52 €	24 260,52 €
TOTAL	121 302,61 €	121 302,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté,

- Autorise M. le Maire à effectuer le dépôt d'un dossier de demande de Fonds Vert au taux maximum subventionnable de 80%.

11. Sécurisation du croisement du bourg

Avant de procéder au marquage du sol qui définit la « zone 30 », « les stop » et « les priorités », la question s'est posée de savoir comment sécuriser au mieux le croisement central des routes de l'École, de Gevraise, de la Saboterie et du Lavoir.

Une rencontre entre M. le Maire et les certaines autorités compétentes en la matière dont la Gendarmerie ont été sollicitées pour analyser différentes solutions qui permettraient d'une part de sécuriser le croisement et d'autre part de différencier les responsabilités en cas d'accident.

A l'heure actuelle, ce dossier toujours à l'étude, n'est pas finalisé.

12. Cimetière : concession et jardin du souvenir

Les articles 20, 237 et 238 de la loi 3DS de février 2022 comportant plusieurs évolutions en matière de droit funéraire, M. le Maire informe le Conseil municipal que la procédure de reprise de concessions ainsi modifiée réduit le délai d'attente à partir de l'achèvement des procédures de publicité du premier procès-verbal d'abandon à un an (contre trois ans auparavant).

En vue d'harmoniser les plaques à apposer sur le mur aux abords du Jardin du Souvenir, les informations fournies par deux entreprises funéraires ne permettent pas au Conseil municipal de se positionner ou de faire un choix qui corresponde à ses attentes.

La mairie se charge de contacter d'autres entreprises, et éventuellement de demander des éléments supplémentaires aux entreprises contactées.

13. Étude EDF pour optimisation du TURPE

Dans le cadre du marché conclu avec EDF, la mairie bénéficie d'une optimisation annuelle du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) de ses points de livraison (mairie, salle des fêtes, église,...).

Cette étude réalisée sur la base des 12 derniers mois disponibles de consommation, analyse les Puissances Souscrites (PS) et la Formule Tarifaire d'Acheminement (FTA). Cette analyse ne prend donc pas en compte les évolutions des usages à venir. Une évolution significative des modes de consommation pourra remettre en question les résultats escomptés.

Le bilan de l'optimisation permet d'estimer un gain de :

- 28,4 % pour l'éclairage public, soit 73,81 €
- 30,3 % pour l'église avec baisse de puissance souscrite, soit 38,30 €
- 18,3 % pour la mairie avec baisse de puissance souscrite, soit 33,05 €
- 35,5 % pour l'école avec baisse de puissance souscrite, soit 50,54 €
- 14,2 % pour la salle des fêtes, soit 134,62 €

Au regard des études d'optimisation du TURPE proposées par EDF,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour valider les optimisations proposées par l'étude d'EDF.

14. Toiture garage rue de l'École

Situé rue de l'école, l'ancien local transformé en garage destiné à la location, présente plusieurs fuites dues à une toiture défectueuse.

En vue procéder à des travaux de réparations, un devis a été demandé à l'entreprise SNC Lechêne Girard.

Au regard d'un montant de 9 450 € HT paraissant trop élevé et d'un manque de précisions, le Conseil municipal demande la présentation d'un ou de nouveaux devis.

Questions diverses

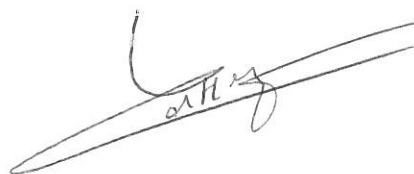
- En vue d'assurer l'entretien de bâtiments communaux tels que le monument aux morts, le bas de l'église, etc..., la proposition de Marie-José FLAHAULT concernant l'achat d'un nettoyeur haute pression a été acceptée.

La séance est levée à 22h00.

La secrétaire, Marie-José FLAHAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. J. Flahault', with a long horizontal stroke extending to the right.

M. le Maire, Jean-Pierre DESHAYES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. P. Deshayes', with a long horizontal stroke extending to the right.

